

Vous venez d'adopter un animal ?
N'hésitez pas à nous contacter si vous avez
des questions!

Vous venez d'adopter un animal ?
Laissez-lui le temps de s'installer et de
trouver ses repères!

Vous venez d'adopter un animal ?
Ne lui demandez pas tout, tout de suite,
soyez fermes mais juste et surtout patients!
C'est une nouvelle vie pour lui comme pour
vous!

Vous venez d'adopter un animal ?
Donnez nous des nouvelles sur le site du
refuge, à la rubrique « Nouvelles des
adoptés » ou sur le forum des bénévoles,
nous serons très heureux de le retrouver
dans sa nouvelle famille!



**SPA de l'Agglomération de
Montpellier**

RD185
Lieu dit Carré du Roi
34760 VILLENEUVE-LES-MAGUELONES

Téléphone : 04 67 27 73 78
www.spa-montpellier.org
<http://spamontpellier34.forumactif.com>

CHIOT ET CHIEN ADULTE

« LUI METTRE LE NEZ DEDANS » N'EST EN RIEN
UNE SOLUTION !

Voilà bien un mouvement spontané (quand ce conseil n'est pas donné par certains professionnels*) chez bon nombre de personnes excédées devant les souillures de leur chien dans l'habitation. Ou bien en découvrant la moquette, le mur, les livres et le canapé déchiquetés ou encore des trous dans le jardin.

Il serait trop long d'énumérer tout ce dans quoi on va mettre le nez de son chien, dans le but de lui faire comprendre qu'il ne doit pas recommencer.

Or à part faire passer sa colère sur son animal en le brutalisant, rien d'éducatif et donc de productif ne lui est pourtant proposé dans cette démarche.

** A la décharge de nombreux maîtres soucieux de s'informer et bien faire avec leur chien, il ne leur est pas toujours facile de faire la part des choses entre les « bons conseils » et les autres. On peut en effet lire tout et parfois son contraire sur divers supports d'information. Reste que l'on peut s'interroger sur ce qui poussera certains, à plutôt suivre les conseils de rudesse, et brutalité sur l'animal...! Alors que penser de la sanction comme conséquence mauvaise d'un comportement que l'on réprovoe chez son chien ?*

La sanction n'est pas éducative

Avant de punir son chien, il y aura d'abord à se demander quel est le motif du comportement qu'on lui reproche ? Peut être découvrira-t-on alors que punir ne sera pas une solution, car la sanction employée parce qu'on ne voit pas d'autre moyen de faire face, risque d'avoir des effets

hasardeux voire opposés à ceux escomptés.

S'agissant des malpropretés d'un chiot, plusieurs questions sont à se poser : N'exigeons-nous pas de lui ce qu'il n'est pas encore prêt à produire ? Par exemple se retenir de trop nombreuses heures. Lui avons-nous offert toutes les possibilités et facilités d'apprendre ce que nous attendions de lui ? (disponibilité, patience, constance).

En ne procédant pas vraiment méthodiquement pour l'acquisition de la propreté d'un jeune animal, mais au contraire en allant successivement de conseils en recettes (bonnes pour certains profils de chiots, mais pas pour d'autres) cela sans constance ni cohérence, on risque d'échouer dans ce premier et difficile apprentissage à lui faire faire.

Mettre le nez du chiot dans ses pipi et caca, ce qui pour lui n'est pas répugnant donc pas dissuasif, ne lui apprendra pas un autre comportement! Cela ne sert à rien!

De plus, attention au risque de coprophagie (absorption des déjections) chez certains chiots qui recherchent ainsi **pas peur** à dissimuler leurs propres selles.

S'agissant des malpropretés d'un adulte il y a lieu de déterminer le type de souillure entre élimination naturelle, involontaire, marquage ou incontinence. Leurs motifs étant spécifiques, ces différentes sources d'éliminations indésirables dans la maison ne conduiront pas aux mêmes remèdes.

Pour exemple :

L'élimination naturelle peut être le fait d'un chien trop longtemps retenu à l'intérieur.

L'élimination involontaire d'un jeune adulte peut être une pathologie qui l'entraîne à boire beaucoup (ex : affection rénale ou diabète). Autre élimination involontaire : celle d'un chien ou d'un chiot très émotif. La joie à l'arrivée de ses maîtres

ou visiteurs, comme la peur d'une sanction ou l'anxiété à rester seul peuvent conduire l'animal à ne pas se contenir.

Le marquage est une communication sociale du chien, qui délibérément urine ou dépose des selles moulées bien en vue dans l'habitation. Même chose quand le chien de la maison « reçoit la visite » d'un congénère (et veut affirmer sa dominance sur lui) ou qu'il se distingue pareillement chez des amis ou la famille ayant un chien. Tous ces marquages sont l'expression d'un malaise de l'animal dans sa relation au sein de son groupe familial.

S'impose alors dans une réorganisation parfois radicale des rapports que l'on entretient avec le chien, en instaurant d'autres règles de vie avec lui.

S'agissant de destructions dans l'habitation, le jardin, la voiture (souvent en l'absence des maîtres) il y a lieu là aussi de s'expliquer les motifs de ces conduites.

Penser qu'ainsi le chien se vengerait c'est faire fausse route, autant que d'ajouter « d'ailleurs il sait qu'il a mal fait, puisqu'il détale penaud à notre retour ». Il faudrait que l'animal ait le sentiment d'avoir « commis une faute » pour se sentir coupable, or il reste étranger à ces notions humaines du bien et du mal. Il détale pour se soustraire à la colère qui s'abat sur lui, en s'aplatissant en signe de soumission pour tenter de désamorcer tout conflit.

Parce que tous ces comportements de souillures ou destructions ne sont pas identifiés comme expressions d'incompréhension, d'inconfort, de peur, d'anxiété, bref de détresse plus ou moins grande de l'animal, il n'y est pas réagit avec indulgence par ses propriétaires.

L'anthropomorphisme barre la route de la compréhension d'un chiot ou d'un chien qui peine pourtant à s'adapter à ce qui lui est proposé de

vivre. Ces conduites injustement interprétées comme des mauvaises volontés, des laisser-aller, voire des vengeances du chien, mènent à vouloir les réprimer et les sanctionner au besoin par la force, en secouant l'animal par le cou, en lui mettant « le nez dedans » ! Ce qui ne sert à rien, sauf à lui faire peur!

Ce qui est éducatif et productif

Si l'on prend son chien en plein « flagrant délit de mauvaise action » on a tout intérêt à lui faire savoir son désaccord avec un NON ferme qui sera alors productif, si comme autre condition on exprime systématiquement son désaccord devant ce même comportement indésirable. Car ce qui est permis de temps en temps seulement ou avec les uns et pas avec les autres du clan familial, ne fixe pas clairement l'interdit pour le chien. A noter cependant que certains comportements sont à ignorer quand ils sont en fait destinés à retenir l'attention des maîtres.

L'aide du comportementaliste s'avère nécessaire pour mieux lire dans la complexité des motifs canins.

Devant tous les comportements indésirables exercés hors de votre présence, mieux vaut donc garder le contrôle de soi-même et ne pas céder à la colère. Mettre « le nez du chien dedans » ne changera rien à ses motifs canins légitimes de produire et reproduire ces comportements, si l'on ne prend pas d'abord la mesure de ce qui les motive, et ensuite le soin d'apprendre patiemment à son compagnon ce que l'on attend de lui.